

**Le jeudi 2 avril 2026 à 19h00**

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Dominique DEBIESSE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Anicet PAYS ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Francis ZANOTTI ; Stéphanie LIMOSANI ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Emilie CREISSEN ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Philippe REYMOND a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Cyrille PARRET a donné pouvoir à Anne CHANCROGNE

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

### DÉLIBÉRATION N°15-2026

#### **Objet : Election de délégués titulaires et de délégués suppléants au Syndicat intercommunal pour la protection des personnes âgées des Cantons de Tassin la Demi-Lune et de Vaugneray (SIPAG)**

Monsieur le Maire expose que ce Syndicat a été créé par arrêté préfectoral n° 134 du 22 avril 1967 en vue de constituer un syndicat intercommunal entre les Cantons de Tassin et de Vaugneray. Il a pour objectif de mettre en œuvre des moyens visant à assurer la protection sociale des personnes âgées. Son siège est situé à Craponne au 124 place Andrée Marie Perrin.

Après avoir présenté les autres éléments principaux des statuts, Monsieur le Maire fait appel aux candidatures. Sont candidats :

- en qualité de titulaire : Pascale GUERIN
- en qualité de suppléant : Dominique DEBIESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-6 à L 5211-8,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012 271 0012 du 27 septembre 2012 relatif aux statuts et compétences Syndicat intercommunal pour la protection des personnes âgées des Cantons de Tassin la Demi-Lune et de Vaugneray et notamment son article 6 qui prévoit la représentation des Communes au sein du Comité Syndical,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, désigne à l'unanimité les délégués suivants :**

- en qualité de titulaire : Pascale GUERIN
- en qualité de suppléant : Dominique DEBIESSE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme le 2 avril 2026

Le secrétaire  
Vincent DELGOVE



Le Maire,  
Jean-Jacques BOBICHON



3 AVR. 2026